



«On a trop supporté », option santé, entre en grève et rejoint les enseignants dans les revendications à travers le mouvement OTS.

Dans une déclaration rendue publique ce 11 mars, le mouvement OTS-Santé, informe que le personnel de santé observera un mot d'ordre de grève générale dès le mercredi 16 mars.

Cette grève projetée, renseigne la déclaration, fait suite au refus du dialogue entre les représentants du personnel et le Ministère de la Santé, afin de résoudre les multiples problèmes que pose le personnel de santé.

MOUVEMENT OTS SANTE

Le mouvement OTS SANTE (On a Trop Supporté) porte à la connaissance du public et de l'administration que suite à une réunion tenue ce jour, nous le personnel de santé observerons un mot d'ordre de grève générale dès le mercredi 16 mars suite au refus du dialogue entre les représentants du personnel et le Minsanté afin de résoudre les multiples problèmes que pose le personnel de santé à savoir :

- Le reversement de tout le personnel décisionnaire et contractuel dans le corps des fonctionnaires,
- Le recrutement des temporaires qui représentent 70% du personnel des formations sanitaires et qui travaillent sans salaires,
- La situation des sages-femmes sorties des écoles,
- L'affiliation des accompagnateurs psychosociaux (APS) à la CNPS,
- Discrimination professionnelle,
- Lenteurs administratives et corruption dans le suivi des dossiers de carrière,
- Suspension de soldes de certains personnels,
- Non-paiement des frais de collecte des dossiers au sein de la délégation régionale depuis deux ans,
- Le non-paiement des arriérés de salaire, gratifications, ordres de mission (ORCA, DRSP et bien d'autres),
- Les multiples tortures du personnel au sein du Ministère de la Santé Publique,
- Le manque de reconnaissance et d'honneur envers ceux qui sont tombés en période COVID,
- Le non-respect des textes en vigueur (quotas parts, prise en charge du personnel et de sa famille nucléaire, sanctions administratives, etc...),
- La mise à l'écart du personnel affecté par l'Etat au profit des relations qui viennent du quartier,
- La non implication des Délégués du personnel dans la gestion administrative.

Au vu de ce qui précède, le personnel de santé sera en incapacité de poser les actes médicaux et paramédicaux au risque de commettre des actes regrettables dans l'exercice de leurs fonctions mais cependant, un service minimum sera assuré

Ampliation:

- PRC
- PM
- MINSANTE

Fait à Yaoundé le 11/03/2022



Le Porte-Parole
BIAKOLO EKASSI P